REVUE ABHATH

Revue semestrielle approuvée
éditée par Université de DJELFA

ISSN 2170-0834 **EISSN2661-734X**

Ethique De Publication

La publication d'un article dans une revue à comité de lecture est un modèle essentiel pour notre revue **"ABHATH"**.

Afin de fournir à nos lecteurs un journal de la plus haute qualité, nous énonçons les principes suivants de l'Éthique de la publication et de la déclaration de faute professionnelle.

Nos déclarations éthiques sont basées sur les directives de COPE relatives aux meilleures pratiques pour les rédacteurs de revues.

Il est nécessaire de s'accorder sur les normes de comportement éthique attendues pour toutes les parties impliquées dans l'acte de publication: rédacteurs, auteurs et relecteurs.La revue « **ABHATH** »est pleinement attachée aux bonnes pratiques de publication et assume la tâche de remplir les devoirs et responsabilités suivants :

1) FONCTIONS DE L'ÉDITEUR

• **Décision de publication**: le rédacteur en chef de la revue est responsable de décider lequel des articles soumis à la revue doit être publié. L'éditeur peut être guidé par les règles éditoriales du journal et contraint par les exigences légales en vigueur en matière de diffamation, de violation du droit d'auteur et de plagiat. Le rédacteur en chef peut s'entretenir avec les membres du comité de rédaction ou les relecteurs pour prendre cette décision.

• **Examen juste:** le rédacteur en chef veille à ce que chaque manuscrit reçu est évalué sur son contenu intellectuel sans distinction de race, de sexe, de croyance

ISSN 2170-0834 EISSN2661-734X

religieuse, d'origine ethnique, de citoyenneté ou de philosophie politique des auteurs.

• **Confidentialité**: le rédacteur en chef, les membres de la rédaction, le conseil d'administration et le personnel éditorial ne doivent divulguer aucune information concernant un manuscrit soumis à des personnes autres que les auteurs, les relecteurs, les relecteurs potentiels, les autres conseillers éditoriaux et l'éditeur, selon le cas.

• **Divulgation et conflits d'intérêts:** les documents non publiés divulgués dans un manuscrit soumis ne seront pas utilisés dans la recherche du rédacteur en chef ou celle des membres du comité de rédaction sans le consentement écrit de l'auteur.

2) FONCTIONS DES ÉVALUATEURS

• **Contribution aux décisions éditoriales:** la revue par les pairs assiste le rédacteur-en chef et le comité de rédaction pour la prise de décision éditoriale, ainsi que l'éditorial. Les communications avec l'auteur peuvent également aider l'auteur à améliorer le document.

• **Rapidité:** Un arbitre sélectionné qui ne se sent pas qualifié pour examiner la, les recherches rapportées dans un article ou sachant que son examen rapide sera impossible devraient en informer l'éditeur et refuser d'examiner le document sur la plate-forme ASJP.

• **Confidentialité**: les manuscrits reçus pour révision seront traités en tant que documents confidentiels. Ils ne seront ni montrés ni discutés avec d'autres, sauf avec l'autorisation de l'éditeur.

ISSN 2170-0834 EISSN2661-734X

• **Normes d'objectivité**: les examens doivent être conduits de manière objective. Les critiques personnelles de l'auteur sont inacceptables. Les arbitres doivent exprimer clairement leurs points de vue avec des arguments à l'appui.

• **Reconnaissance des sources**: les examinateurs doivent essayer d'identifier les travaux publiés pertinents qui n'ont pas été cités par les auteurs. Toute déclaration selon laquelle un résultat ou un argument a déjà été rapporté doit être accompagnée de la citation correspondante. Le relecteur doit également attirer l'attention de l'éditeur sur toute similitude importante ou chevauchement entre le manuscrit considéré et tout autre document publié dont il a une connaissance personnelle.

• Divulgation et conflit d'intérêts: les informations ou idées privilégiées obtenues par les pairs doivent rester confidentielles et ne pas être utilisées à des fins personnelles. Les examinateurs ne doivent pas prendre en compte les manuscrits dans lesquels ils ont des conflits d'intérêts résultant de relations ou de relations de concurrence, de collaboration ou autres avec les auteurs, les entreprises ou les institutions liées aux articles.

3.FONCTIONS DES AUTEURS

• **Normes de reporting**: les auteurs doivent présenter avec précision leurs recherche originale, et discuter objectivement de son importance. Les manuscrits doivent être édités conformément aux directives de soumission de l'examen. Les auteurs sont également responsables de l'édition linguistique avant de soumettre l'article. Les données sous-jacentes doivent être représentées avec précision dans le document. Un document doit contenir suffisamment de détails et de références pour permettre à d'autres de reproduire le travail. Les déclarations frauduleuses ou sciemment inexactes constituent un comportement contraire à l'éthique et sont

ISSN 2170-0834 EISSN2661-734X

inacceptables.

• **Originalité et plagiat**: les auteurs doivent s'assurer qu'ils ont écrit des œuvres entièrement originales et que les œuvres et / ou les paroles de tiers ont été correctement citées ou citées si les auteurs les ont utilisées.

« ABHATH »» se réserve le droit d'utiliser un logiciel de détection de plagiat pour filtrer les articles soumis à tout moment.

• **Publication multiple, redondante ou simultanée**: un auteur ne doit pas publier en général des manuscrits décrivant essentiellement les mêmes recherches dans plusieurs revues ou conférences. Soumettre le même manuscrit à plus d'une revue constitue un comportement de publication contraire à l'éthique et est inacceptable.

• **Accès aux données et conservation:** les auteurs doivent conserver les données brutesà leur article soumis et doivent le soumettre à une révision éditoriale à la demande du rédacteur en chef.

• **Divulgation et conflits d'intérêts**: Tous les auteurs doivent divulguer leur manuscrit, tout conflit d'intérêts financier ou autre susceptible d'interagir avec les résultats ou l'interprétation de leur manuscrit. Toutes les sources de financement du projet doivent être divulguées.

• **Auteurs du document:** l'auteur devrait être limité aux personnes qui ont contribué de manière significative à la conception (selon le modèle chargé via la plate-forme ASJP), à l'exécution et / ou à l'interprétation de l'étude soumise.

• **Reconnaissance des sources**: tous les travaux ou les mots d'autres auteurs, contributeurs ou sources doivent être dûment crédités et référencés.

ISSN 2170-0834 EISSN2661-734X

• **Erreurs fondamentales dans les œuvres publiées**: Lorsqu'un auteur découvre une erreur ou une imprécision importante dans son propre ouvrage publié, il est de son devoir d'avertir rapidement l'éditeur de la revue et coopérer avec lui pour rétracter ou corriger le document.